



Arrêté du 07 JUILLET 2022

La Directrice Générale de LIMOGES HABITAT,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 421-18,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT en date du 08 mars 2022 relative à la vente du logement n°155, 10 rue Pierre Fresnay, Résidence des Longes, à Limoges.

Vu la délibération du Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT, en date du 14 décembre 2021 relative aux délégations de signature accordées par la Directrice Générale aux membres du personnel de LIMOGES HABITAT,

Vu l'arrêté du 24 janvier 2022 accordant délégation de signature à Madame Mathilde BOUDINET, Directrice Finances et Administration,

Vu l'empêchement de Madame Céline MOREAU le 05 août 2022,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Madame Céline MOREAU, Directrice Générale de Limoges habitat, donne délégation complémentaire à **Madame Mathilde BOUDINET**, Directrice Finances et Administration, pour signer tous actes ou contrats afférents à la vente du logement n°155, 10 rue Pierre Fresnay, Résidence des Longes, à Limoges.

ARTICLE 2 : Cette délégation est accordée pour le 05 août 2022.

ARTICLE 3 : La délégation accordée à Madame Mathilde BOUDINET par arrêté du 24 janvier 2022 n'est pas modifiée.

Fait à Limoges, le 07 JUILLET 2022

Spécimen de la signature de
Mathilde BOUDINET
Directrice Finances et Administration

La Directrice Générale,

Céline MOREAU

